

Règlement de la loterie promotionnelle « Bingo Fiesta 2025 »

Généralités

1. « Bingo Fiesta 2025 » désigne une loterie promotionnelle au cours de laquelle sont mis en jeu, pour une valeur totale maximale de CHF 92'640.-, des bons-cadeaux valables aux produits de loterie virtuelle du Bingo.
2. La campagne « Bingo Fiesta 2025 » s'étale sur 8 tours, chacun des tours étant constitué des 2 éléments suivants : un tirage au sort et une Happy Hour.
3. Swisslos, une coopérative de loterie ayant son siège à Bâle, organise cette campagne dans le territoire de la Suisse alémanique¹, du Tessin et de la Principauté du Liechtenstein (appelé territoire contractuel de Swisslos) conformément au présent règlement.
4. Le présent règlement complète les documents suivants :
 - Les conditions de participation en ligne
 - Les produits Bingo en ligne : conditions générales de participation
 - Les règlements des différentes variantes du Bingo en ligne

Élément A : Tirage au sort

Droit à la participation

5. La participation à l'élément « Tirage » de la campagne « Bingo Fiesta 2025 » implique la participation préalable à un Bingo, produit de loterie virtuelle de l'assortiment de Swisslos.
6. L'heure de participation au produit de loterie virtuelle Bingo choisi par le joueur détermine le tour auquel ce dernier prendra part. Un joueur est libre de participer aux huit tours de la campagne, si tant est qu'il valide une participation à un produit de loterie virtuelle Bingo au cours du tour correspondant. Le joueur est en revanche limité à une seule participation à la campagne par tour.
7. L'acquisition d'une carte Bingo est subordonnée à l'existence d'un compte de jeu au nom du joueur sur la plateforme de jeu de Swisslos. L'ouverture d'un compte de jeu est limitée aux personnes âgées d'au moins 18 ans et ayant leur domicile dans le territoire de Swisslos.
8. L'élément « Tirage » est constitué de huit tours clairement définis d'une journée (de 00h00 à 23h59).

Tour 1 :	16.05.2025	Tour 6 :	31.10.2025
Tour 2 :	27.06.2025	Tour 7 :	14.11.2025
Tour 3 :	11.07.2025	Tour 8 :	05.12.2025
Tour 4 :	08.08.2025		
Tour 5 :	19.09.2025		
9. Le personnel de Swisslos, les employés chargés par les agences de l'organisation du « Bingo Fiesta 2025 » et les membres de leur foyer ne sont pas autorisés à participer.

¹ AG, AI, AR, BE, BL, BS, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH

Tableau des gains

10. Les bons-cadeaux sont mis en jeu à chaque tour de l'élément « Tirage » selon le tableau ci-après. Les joueurs pourront gagner un total de CHF 24'000.– sous la forme de bons-cadeaux.

Tour	Rang	Prix	Quantité	Valeur
1	1 à 5	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 200 francs	5	CHF 1'000
	6 à 15	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 100 francs	10	CHF 1'000
	16 à 35	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 50 francs	20	CHF 1'000
Σ Tour 1			35	CHF 3'000

Tour	Rang	Prix	Quantité	Valeur
2	1 à 5	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 200 francs	5	CHF 1'000
	6 à 15	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 100 francs	10	CHF 1'000
	16 à 35	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 50 francs	20	CHF 1'000
Σ Tour 2			35	CHF 3'000

Tour	Rang	Prix	Quantité	Valeur
3	1 à 5	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 200 francs	5	CHF 1'000
	6 à 15	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 100 francs	10	CHF 1'000
	16 à 35	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 50 francs	20	CHF 1'000
Σ Tour 3			35	CHF 3'000

Tour	Rang	Prix	Quantité	Valeur
4	1 à 5	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 200 francs	5	CHF 1'000
	6 à 15	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 100 francs	10	CHF 1'000
	16 à 35	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 50 francs	20	CHF 1'000
Σ Tour 4			35	CHF 3'000

Tour	Rang	Prix	Quantité	Valeur
5	1 à 5	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 200 francs	5	CHF 1'000
	6 à 15	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 100 francs	10	CHF 1'000
	16 à 35	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 50 francs	20	CHF 1'000
Σ Tour 5			35	CHF 3'000

Tour	Rang	Prix	Quantité	Valeur
6	1 à 5	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 200 francs	5	CHF 1'000
	6 à 15	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 100 francs	10	CHF 1'000
	16 à 35	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 50 francs	20	CHF 1'000
Σ Tour 6			35	CHF 3'000

Tour	Rang	Prix	Quantité	Valeur
7	1 à 5	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 200 francs	5	CHF 1'000
	6 à 15	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 100 francs	10	CHF 1'000
	16 à 35	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 50 francs	20	CHF 1'000
Σ Tour 7			35	CHF 3'000

Tour	Rang	Prix	Quantité	Valeur
8	1 à 5	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 200 francs	5	CHF 1'000
	6 à 15	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 100 francs	10	CHF 1'000
	16 à 35	Bon-Cadeau internet pour Bingo d'une valeur de 50 francs	20	CHF 1'000
Σ Tour 8			35	CHF 3'000

11. La date d'échéance des bons-cadeaux est fixée au 31 janvier 2026. Au-delà de cette date, les bons ne sont plus valables.

12. Les prix ne donneront lieu à aucune contrepartie financière.

Tirage

13. Le tirage au sort a lieu dans les locaux de Swisslos à Bâle, le jour ouvrable qui suit la fin d'un tour. Pour désigner les gagnants, le tirage intègre tous les joueurs remplissant les conditions de participation. Le prénom, l'initiale du patronyme et du lieu de résidence des gagnants seront publiés sur www.swisslos.ch.

Remise des gains

14. Les bons-cadeaux gagnés et valables au Bingo sont envoyés à l'adresse électronique figurant dans le compte de jeu du joueur.

Elément B : Happy Hour

Droit à la participation

15. La participation à l'élément « Happy Hour » implique la participation préalable à un Bingo, produit de loterie virtuelle de l'assortiment de Swisslos. Le produit Bingo de loterie virtuelle bénéficiant de la « Happy Hour » et l'heure sont communiqués sur la page internet swisslos.ch à chaque début de tour de la « Bingo Fiesta 2025 ».

16. L'acquisition d'une carte Bingo est subordonnée à l'existence d'un compte de jeu au nom du joueur sur la plateforme de jeu de Swisslos. L'ouverture d'un compte de jeu est limitée aux personnes âgées d'au moins 18 ans et ayant leur domicile dans le territoire de Swisslos.

17. La « Happy Hour » d'une durée de deux heures, a lieu à chaque tour. Tant le Bingo, produit de loterie virtuelle que le créneau horaire sont susceptibles de changer. Au cours de la « Happy Hour » le compte de jeu des joueurs validant une participation au Bingo, produit de loterie virtuelle sélectionné, est automatiquement crédité d'un bon-cadeau de la valeur d'une carte Bingo – si tant est que le nombre maximum de bons-cadeaux distribués par tour n'a pas encore été atteint. L'offre est limitée à un bon-cadeau par tour.

18. L'élément « Happy Hour » est constitué de huit tours clairement délimités

Tour 1:	16.05.2025 créneau de deux heures. Horaire variable.
Tour 2:	27.06.2025 créneau de deux heures. Horaire variable.
Tour 3:	11.07.2025 créneau de deux heures. Horaire variable.
Tour 4:	08.08.2025 créneau de deux heures. Horaire variable.
Tour 5:	19.09.2025 créneau de deux heures. Horaire variable.
Tour 6:	31.10.2025 créneau de deux heures. Horaire variable.
Tour 7:	14.11.2025 créneau de deux heures. Horaire variable.
Tour 8:	05.12.2025 créneau de deux heures. Horaire variable.

Tableau des gains

- 19.** L'opération « Happy Hour » organisée dans le cadre de la campagne « Bingo Fiesta 2025 » s'achève dès lors que le nombre de 2600 joueurs a été atteint par tour ou au terme de 2 heures. Un total de CHF 68'640.– maximum réparti sur la totalité des 8 tours, est distribué sous la forme de bons-cadeaux.
- 20.** La date d'échéance des bons-cadeaux est fixée au 31 janvier 2026. Au-delà de cette date, les bons ne sont plus valables.
- 21.** Les prix ne donneront lieu à aucune contrepartie financière.

Divers

- 22.** Swisslos se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement.
- 23.** La participation à la campagne promotionnelle « Bingo Fiesta 2025 » implique l'adhésion du participant au présent règlement.
- 24.** En cas de divergences entre les versions française, italienne ou anglaise de ce règlement et la version allemande, seule fait foi l'édition allemande.
- 25.** Le présent règlement est disponible auprès de Swisslos et consultable sur son site (www.swisslos.ch).
- 26.** Le présent règlement est valable à compter du 1er juillet 2025.